



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 30 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 janvier à 09h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 23 janvier 2026, s'est réuni, en séance publique, à Caen (Espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents :

Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur BENOIST Claude, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GODIER Edith, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck (*jusqu'à l'acte n° 2025-01-BS-DB-13 inclus*), Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur POISSON Cédric.

Absents ou excusés :

Monsieur BAIL Romain, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Madame FLEURY Catherine, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur LECERF Marc, Monsieur RIOU Corentin, Monsieur RUON Vincent.

Autres excusés ayant donné pouvoir : Monsieur KANZA MIA DIYEKA Théophile a donné pouvoir à Monsieur Denis CHÉRON.

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres, Madame la Présidente constate le quorum par la présence de 15 membres et déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation. Madame la Présidente propose d'aborder les travaux de la commission Administration générale, finances, cartographie et usages numériques, qui feront essentiellement l'objet de délibérations du Comité Syndical, en fin de séance.

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2025
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Marchés publics
- Transfert de la compétence gaz – Englesqueville-en-Auge
- Mise à jour des annexes 1 et 3 des statuts du SDEC ÉNERGIE
- Actualités

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

Concessions électricité et gaz

- Restitution de la parcelle cadastrée AM 108 située sur la commune de CAGNY entre le 21 et le 23 rue de la sucrerie
- Protocole B – Actualisation de la valeur vénale des terrains constructibles
- Convention de rattachement d'ouvrages de raccordement du réseau favorisant l'injection de gaz renouvelable entre le SDEC ÉNERGIE et GRDF (Englesqueville-en-Auge)
- Avenant n° 1 à la convention de rattachement d'ouvrages biométhane (La Rivière st Sauveur et Ablon)

Développement économique

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux

Relations usagers et Précarité énergétique

- Soutiens financiers à la rénovation énergétique – SOLIHA et CDHAT

Transition Énergétique

- Proposition de renouvellement de l'exposition 2050 de la MAISON DE L'ÉNERGIE
- Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Énergétique "PACTE" - Adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la Mer

Mobilités bas carbone

- Tarification et conditions d'exercice de la compétence « IRVE »

Travaux sur les réseaux publics d'électricité

- Programme d'effacement coordonné des réseaux –3ème Tranche 2026
- Programme de raccordement au réseau public d'électricité – 2ème tranche 2026
- Programme FACÉ "INTEMPERIE » -"Tempête CAETANO : tranche de travaux 2026
- Travaux réalisés par les lotisseurs privés sous mandat du SDEC ÉNERGIE (pour la desserte intérieure de lotissements privés)
- Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat pour compte de tiers (collectivités)

Eclairage public et signalisation lumineuse

- Eclairage public et Signalisation Lumineuse –8ème tranche de travaux 2025 < 40 k€ HT
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse –2ème tranche de travaux 2026 < 40 k€ HT
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 2ème tranche de travaux 2026 ≥ 40 k€ HT
- Conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « Eclairage Public »
- Conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « signalisation Lumineuse

Administration générale, finances, cartographie et usages numériques

- Mise à jour du tableau des effectifs
- Maintien du régime indemnitaire pendant les périodes de temps partiel thérapeutique
- Evolution de la participation du SDEC ÉNERGIE à la protection sociale complémentaire (prévoyance)
- Budget Principal
- Budget Annexe « Energies Renouvelables »
- Budget Annexe « Mobilité Durable »
- Gestion pluriannuelle – Autorisation Programmes/Crédits Paiement (AP/CP)
- Demandes de financement par fonds de concours
- Accise sur l'électricité : commune de Fontenay le Marmion

Travaux de l'ensemble des commissions

- Contributions et aides financières 2026

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 5 DECEMBRE 2025

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2025, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2025 est approuvé.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 5 décembre dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, à savoir :

Objet			
Transition Énergétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion des communes d'Ussy, Cesny-aux-Vignes et Moulins-en-Bessin
		Niveau 2	Adhésion de la commune de Luc-Sur-Mer
	Compétence Contribution à la Transition Énergétique : validation du financement du plan d'actions 2026 de Noues-de-Sienne		
	Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Énergétique "PACTE" : première demande d'aide financière au titre de la première année d'accompagnement de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon		
	Convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour la mise en œuvre du dispositif « Soleil 14 » 2025/2028		
Convention pour l'expérimentation d'une étude de programmiste pour la rénovation du club house de la commune de Bernières-sur-Mer			
Marchés publics	Maintenance et exploitation de la plomberie et des installations thermiques & climatiques du SDEC ÉNERGIE		
	Maintenance et entretien des installations électriques du SDEC ÉNERGIE		
	Déclaration d'infructuosité - Lots 2 et 3 du marché Missions de contrôles COFRAC sur opérations éligibles aux certificats d'économies d'énergies (CEE) bâti, EP et aux certificats d'électricité renouvelables (CER) IRVE		
Concessions	Convention particulière d'occupation du domaine public autoroutier sur la commune de Drubec - SDEC ÉNERGIE/SAPN		
Ressources Humaines	Convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires		

A noter que les décisions relatives à la convention d'adhésion au système d'archivage électronique Sesam et à l'adhésion du SDEC ÉNERGIE à la convention de préarchivage électronique du CDG14, annoncées dans la note de synthèse explicative, ont été reportées.

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis la séance du Bureau Syndical du 5 décembre 2025.

MARCHES PUBLICS

- Consultations en cours

Madame la Présidente rappelle les consultations lancées depuis le dernier Bureau Syndical, à savoir :

Objet	Type de procédure
Fourniture et mise en service de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables 2026-2027	Appel d'offres ouvert
Fourniture de luminaires LED peints précablés, certifiés ZHAGA D4I pour éclairage routier ou résidentiel	
Travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes d'Ouilly-le-Vicomte	Adaptée ≥ 40 000€ HT
Infogérance des serveurs, des réseaux et de la sécurité informatique du SDEC ÉNERGIE	
Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau technique de chaleur sur la commune de Soulevre-en-Bocage	

Le Bureau Syndical prend acte du lancement de ces consultations.

- Résultats de consultations de l'année 2025, ne nécessitant ni délibération, ni décision (< 25 000€ HT)

Le Bureau Syndical est informé de l'attribution des marchés suivants :

Objet	Attributaires
Etude de programmation salle omnisport Grandcamp-Maisy	NOGA + ACUITE
Réalisation d'un audit de renouvellement des certifications ISO 9001 et ISO 500001, ainsi que des audits de surveillance	AFNOR CERTIFICATION
Maintenance du système anti-intrusion du SDEC ÉNERGIE	DALIGAULT
Assistance à maîtrise d'ouvrage refonte du site internet	TEMESIS

Le Bureau Syndical prend acte de l'attribution de ces marchés.

Arrivée de Monsieur Denis CHERON.

- Résultats de consultations, nécessitant des délibérations – Procédures adaptées ≥ 40 000 € HT

Vu les rapports de la Présidente au Bureau Syndical, joints en annexe des projets de délibérations sous OXYAD :

Objet / Lot	Attributaires	
Refonte du portail internet du SDEC ÉNERGIE	WE ARE PUBLIC (CREATEUR D'IMAGE)	
Missions de contrôles COFRAC sur opérations éligibles aux certificats d'économies d'énergies (CEE) BATI, EP et aux certificats d'électricité renouvelable (CER) IRVE	Lot n° 1 - Vérification ENR	QUALICONSULT
	Lot n° 2 - Vérification EP	Infructueux (Décision n° 2026-DEC-03)
	Lot n° 3 - Vérification décret TIRUERT	Infructueux (Décision n° 2026-DEC-03)
Assistance juridique et financière dans le cadre de la modification éventuelle de l'article 49b du cahier des charges de concession « modèle 2017 »	SEBAN ET ASSOCIES / COGEDIAC	
Services d'assurances	Lot 1 - Dommages aux biens	CABINET EI BUGEAU - JAMES / COMPAGNIE AXA
	Lot 2 - Responsabilité et risques annexes	CABINET DIOT-SIACI / compagnie ALLIANZ

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'attribuer le marché de refonte du portail internet du SDEC ÉNERGIE à l'entreprise WE ARE PUBLIC (CREATEUR D'IMAGE) pour un montant du DQE de 61 730 € HT ;*
- *DECIDE d'attribuer le lot 1 de l'accord-cadre de missions de contrôles COFRAC sur opérations éligibles aux certificats d'économies d'énergies (CEE) BATI, EP et aux certificats d'électricité renouvelable (CER) IRVE à l'entreprise QUALICONSULT pour un montant du DQE de 41 700.00 € HT ;*

- DECIDE d'attribuer l'accord-cadre d'assistance juridique et financière dans le cadre de la modification éventuelle de l'article 49b du cahier des charges de concession « modèle 2017 » au groupement d'entreprises SEBAN ET ASSOCIES / COGEDIAC pour un montant du DQE de 38 860.00 € HT ;
- DECIDE d'attribuer le lot 1 - Dommages aux biens – du marché de services d'assurances au cabinet EI BUGEAU – JAMES / COMPAGNIE AXA ;
- DECIDE d'attribuer le lot 2 – Responsabilité et risques annexes – du marché de services d'assurances au cabinet DIOT-SIACI / compagnie ALLIANZ ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant ;
- CHARGE Madame la Présidente d'en rendre compte au Comité Syndical.

Arrivée de Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD.

○ Avenants ne nécessitant pas de délibération

Madame la Présidente rappelle les avenants ne nécessitant pas de délibération :

Marchés	Lots	Entreprises	Objet de l'avenant
Travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans les communes de Falaise et Livarot	Lot n°2 : Installation photovoltaïque en toiture de la salle multi activités de Livarot Pays d'Auge	CONFORTHERMIC	Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires (+10.14%)
	Lot n° 1 : Installation photovoltaïque en toiture de l'Ecole Bodereau de Falaise		Avenant n° 2 : Prolongation durée du marché
			Avenant n° 2 : Prolongation durée du marché
Travaux pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente de Condé-sur-Iffs	Lot n°2 : Charpente bois et panneaux bois extérieurs	OS BOIS DU BESSIN	Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires (+5.64%)
Convention d'honoraires « Actes notariés »		SELARL D&ASSOCIES	Avenant n° 4 - servitudes
Prestation de nettoyage des locaux du SDEC ENERGIE		JBS PROPRETE	Avenant n° 1 : Prestation supplémentaire (+7.45%)

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ Reconductions de marchés :

Les reconductions de marchés suivantes sont rappelées au Bureau Syndical :

Marchés	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Date de la reconduction	Fin maxi
Fourniture de lampes LED	DEILED SAS	6 mois Reconductible 1 x 12 mois	30/09/2025	30/03/2026	29/03/2027
Contrôle technique dans le cadre de la rénovation énergétique de bâtiments, la création d'installations photovoltaïques et de projets de chaleur renouvelable sur le territoire du département du Calvados	Marché multi attributaires : BUREAU VERITAS COURBEVOIE SOCOTEC	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	04/04/2024	04/04/2026	03/04/2028
Fourniture d'armoires de commande éclairage public sur socle 2023	DEPAGNE	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	03/04/2023	02/04/2026	02/04/2027
Mise en place d'un cadastre solaire	CYTHELIA ENERGY	24 mois 4 x 6 mois	11/10/2022	16/05/2026	15/11/2026
Traitement des poteaux bois déposés	SRB	12 mois 3 x 12 mois	30/05/2023	29/05/2026	29/05/2027
Location et maintenance d'une solution de pesée et d'affranchissement du courrier	QUADIENT	12 mois 3 x 12 mois	15/05/2023	14/05/2026	14/05/2027
Coordination SPS – lot 1 : Bessin-Bocage	TOPO ETUDES	12 mois 2 x 12 mois	01/05/2024	01/05/2026	30/04/2027
Coordination SPS – lot 3 : Pays d'Auge Nord et Sud	TOPO ETUDES	12 mois 2 x 12 mois	01/05/2024	Reconduction anticipée à la date de notification du courrier de reconduction	
Fourniture et livraison de titres restaurant dématérialisés	EDENRED France	12 mois 3 x 12 mois	04/05/2025	04/05/2026	03/05/2029
Achat de petites fournitures de bureau & papier – lot 1 : Petites fournitures de bureau	LYRECO France	12 mois 3 x 12 mois	22/05/2025	22/05/2026	21/05/2029
Achat de petites fournitures de bureau & papier – lot 2 : Papier de reprographie et d'impression	LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLE	12 mois 3 x 12 mois	23/05/2025	23/05/2026	22/05/2029

Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.

○ Sous-traitances :

Dans le cadre de ses marchés, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes :

Travaux de raccordement - 2022				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
1A - Bessin-Bocage	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT	INEO NORMANDIE SNC	Réalisation d'une colonne électrique OS N° 2025/7903 - CONDE SUR SEULLES_BT LES MARES	9 000,00 €

Travaux souterrains - 2022				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
3 - CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO + TEIM	TRAVAUX PUBLICS BOUTTE	Réfections de chaussées et trottoirs suite effacement e réseaux	45 000,00 €
4 - CC Bayeux Intercom	STURNO + TEIM	GT FORLUX	Etude et pose de borne de recharges et aménagements périphériques - GUERON	5 000,00 €

Travaux réseaux - 2024				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
CC terre d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	VARIN TP	Travaux de réfection de tranchée en enrobés - LE TORQUESNE	7 296,00 €

Travaux souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communication et infrastructures de recharge pour véhicules électriques - 2024				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
10A - CA Lisieux Normandie	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST	Travaux de réfection en enrobé et enduit	50 000,00 €
9A - CC Terre d'Auge				50 000,00 €
9A - CC Terre d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forages dirigés	50 000,00 €
10A - CA Lisieux Normandie				50 000,00 €
9A - CC Terre d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	EXPERT TERRASSEMENT NORMANDIE	Travaux de terrassement	100 000,00 €
10A - CA Lisieux Normandie				100 000,00 €
9A - CC Terre d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	TOFFOLUTTI	Travaux de voirie	100 000,00 €
10A - CA Lisieux Normandie				100 000,00 €

Travaux souterrains et aériens sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications, infrastructures de recharge pour véhicules électriques - 2025				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations	Montant HT
15 - CC du Pays de Falaise	SORAPEL + SATO	BATI SERVICE SIGNALISATION	Travaux de signalisation au sol	6 500,00 €
		RAUX Christophe	Travaux de réfection de chaussées	80 000,00 €
7 - CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST	Travaux de réfection en enrobé et enduit	50 000,00 €
8 - CC Coeur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville				50 000,00 €
11 - CC Val Es Dunes				50 000,00 €
7 - CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forages dirigés	50 000,00 €
8 - CC Coeur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville				50 000,00 €
11 - CC Val Es Dunes				50 000,00 €
7 - CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	EXPERT TERRASSEMENT NORMANDIE	Travaux de terrassement	100 000,00 €
8 - CC Coeur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville				100 000,00 €
11 - CC Val Es Dunes				100 000,00 €
7 - CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	TOFFOLUTTI	Travaux de voirie	100 000,00 €
8 - CC Coeur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville				100 000,00 €
11 - CC Val Es Dunes				100 000,00 €
7 - CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	SATO	Etudes complètes	12 000,00 €

Travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité - 2026				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations	Montant HT
3 - CC Coeur-Côte-Fleurie, CC du Pays de Honfleur et Beuzeville, CC Terre d'Auge, CA de Lisieux-Normandie	RESEAUX ENVIRONNEMENT	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forages dirigés	50 000,00 €
4 - CC Val-Ès-Dunes, CC Cingal Suisse Normande, CC du Pays de Falaise				50 000,00 €
3 - CC Coeur-Côte-Fleurie, CC du Pays de Honfleur et Beuzeville, CC Terre d'Auge, CA de Lisieux-Normandie	RESEAUX ENVIRONNEMENT	EXPERT TERRASSEMENT NORMANDIE	Travaux de terrassement	100 000,00 €
4 - CC Val-Ès-Dunes, CC Cingal Suisse Normande, CC du Pays de Falaise				100 000,00 €
3 - CC Coeur-Côte-Fleurie, CC du Pays de Honfleur et Beuzeville, CC Terre d'Auge, CA de Lisieux-Normandie	RESEAUX ENVIRONNEMENT	TOFFOLUTTI	Travaux de voirie	100 000,00 €
4 - CC Val-Ès-Dunes, CC Cingal Suisse Normande, CC du Pays de Falaise				100 000,00 €

Travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'atelier municipal de Bernières sur Mer				
Lot	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
-	CONFORTHERMIC	CP COUVERTURE	Remplacement de la couverture bac acier	21 353,00 €

Travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans les communes de Falaise et Livarot-Pays-d'Auge				
Lot	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
2- Installation photovoltaïque en toiture de la Salle multi-activités de Livarot-Pays-d'Auge	CONFORTHERMIC	ESPRIT PAYSAGE	Réalisation d'une tranchée pour le passage de gaines et pose d'un câble en aluminium	5 587,00 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « GAZ » – ENGLÉSQUEVILLE-EN-AUGE

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur la demande de transfert de la compétence « Gaz » de la commune de Englesqueville-en-Auge (délibération du 23 janvier 2026).

La commune d'Englesqueville-en-Auge va être traversée par une canalisation de renforcement (maillage) qui va relier le réseau de distribution de gaz naturel situé sur la commune d'Équemauville à celui de la commune de Canapville. Ce renforcement permet l'interconnexion des zones de consommation afin d'accroître ses capacités d'accueil du gaz biométhane injecté en amont et favoriser l'insertion des énergies renouvelables dans le réseau.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTE le transfert de la compétence « Gaz », visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE, de la commune d'Englesqueville-en-Auge ;*
- *DECIDE de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.*

Ce nouveau transfert porte le nombre de transferts de la compétence « Gaz » à 129 (128 communes + 1 EPCI).

MISE A JOUR DES ANNEXES 1 ET 3 DES STATUTS DU SDEC ÉNERGIE

En application des statuts du Syndicat, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de soumettre au Comité Syndical du 12 février 2026 la mise à jour de :

- L'annexe 1 « **Liste des membres et des compétences transférées** » afin de prendre en compte les différents transferts de compétences actés en 2025,

- L'annexe 3 « Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la Mer, à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014 » afin de prendre en compte le rattachement de la commune de Bény-sur-Mer au territoire de la communauté de communes Cœur de Nacre au 1^{er} janvier 2026.

Le Bureau Syndical valide ces propositions, qu'il décide de soumettre au Comité Syndical du 12 février prochain.

ACTUALITES

○ Ordre du jour prévisionnel du Comité Syndical du 12 février 2026

Madame la Présidente rappelle que le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se réunira le jeudi 12 février 2026 à 14h00, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

Son ordre du jour prévisionnel est présenté comme suit :

Actualités du syndicat		<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du Comité Syndical du 18 décembre 2025, - Activités 2025 du Bureau Syndical et des commissions - Récapitulatif des délégations et CR des décisions 2025 - Compte-rendu des décisions de la Présidente 2026, - Etat des transferts de compétences, - Mise à jour des annexes des statuts du SDEC ÉNERGIE.
Intérêt commun	Finances	<ul style="list-style-type: none"> - Budget principal : <ul style="list-style-type: none"> ○ Compte Financier Unique 2025 ○ Affectation du résultat 2025 ○ Budget primitif 2026 ○ Autorisation de fongibilité des crédits ○ Élaboration du budget vert ○ Provisions pour risques et charges ○ Mise à disposition de ressources pour le compte des deux régies ○ Subventions 2026 aux tiers publics et privés - Budgets annexes EnR et MD : <ul style="list-style-type: none"> ○ Comptes Financiers Uniques 2025 ○ Affectations des résultats 2025 ○ Elaboration du budget vert ○ Budgets primitifs 2026 ○ Provisions pour gros entretien - Financement par fonds de concours - Gestion pluriannuelle – Autorisation Programmes/Crédits Paiement - Contributions et aides financières 2026 (dont nouveaux forfaits) - Gestion de l'accise sur l'électricité - commune de Fontenay le Marmion
	Electricité	<ul style="list-style-type: none"> - Convention relative aux modalités d'occupation du domaine public autoroutier concédé à la SAPN par les réseaux publics de distribution d'électricité sur le département du calvados
Compétences optionnelles	Gaz	<ul style="list-style-type: none"> - Convention de rattachement d'ouvrages de raccordement du réseau favorisant l'injection de gaz renouvelable (Englesqueville-en-Auge) - Avenant n° 1 à la convention de rattachement d'ouvrages biométhane (Ablon).
	EP / SL / IRVE	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions d'exercice des compétences + tarifications pour les bornes

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

- **Rencontre annuelle des partenaires économiques**

Madame la Présidente confirme que la rencontre annuelle des partenaires économiques (Entreprises & Fournisseurs), aura lieu le vendredi 27 mars 2026. Une invitation sera adressée à l'ensemble des participants courant février.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

- **Motion de la FNCCR**

Dans un communiqué de presse daté du 18 décembre 2025, notre fédération (FNCCR) s'est inquiétée des intentions du Premier ministre sur d'éventuelles modifications dans l'organisation des services publics de réseaux et notamment sa volonté de renforcer les capacités d'intervention des Départements dans le secteur de l'électricité et du gaz.

Madame la Présidente du SDEC-ENERGIE rappelle avoir adressé un courrier de sensibilisation à l'ensemble des parlementaires, quant à la pertinence et l'urgence de maintenir les équilibres actuels en matière d'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial, le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité.

A l'unanimité, le Bureau Syndical valide l'inscription de cette motion à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical.

II-TRAVAUX DES COMMISSIONS

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

Monsieur Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présente les travaux de la commission, qui nécessitent des délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

➤ **Concession électricité**

RESTITUTION DE LA PARCELLE CADASTREE AM 108 SITUÉE SUR LA COMMUNE DE CAGNY ENTRE LE 21 ET LE 23 RUE DE LA SUCRERIE

L'article 13 du cahier des charges de la concession dispose que pour réaliser les ouvrages du réseau concédé, Enedis peut, à son choix, soit acquérir les terrains et locaux nécessaires, soit les prendre en location...

Lorsqu'un terrain ainsi acquis par ENEDIS supporte un ouvrage qui ne présente définitivement plus d'utilité pour l'exploitation du réseau concédé, ENEDIS doit informer sans délai le syndicat de la faculté de se voir remettre ledit terrain en contrepartie du versement d'une indemnité égale à sa valeur comptable (lorsque la valeur comptable du terrain est inférieure à 100 euros, l'indemnité n'est pas exigée).

Si le Syndicat n'entend pas exercer cette faculté, il procède sans délai au déclassement du terrain et en informe le gestionnaire du réseau de distribution qui est alors autorisé à procéder à sa cession à des tiers après accomplissement des formalités nécessaires.

La parcelle AM 108 située sur la commune de CAGNY a cessé d'être affectée au service public de la distribution d'électricité et ne supporte plus aucun ouvrage de distribution publique d'électricité. Dès lors, cette parcelle n'a plus vocation à rester dans le domaine concédé. En conséquence, il va être restitué à l'autorité concédante (SDEC ENERGIE)

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE les dispositions de la convention de restitution de la parcelle cadastrée AM108 située sur la commune de CAGNY entre le 21 et le 23 rue de la sucrerie ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROTOCOLE B – ACTUALISATION DE LA VALEUR VENALE DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle que dans le cadre des travaux sous sa maîtrise d'ouvrage, le SDEC ÉNERGIE est amené à implanter un poste de transformation au sol ou une armoire de coupure HTA ou des canalisations souterraines, sur une propriété privée.

Le Syndicat conclut alors une convention sous seing privé relative à la constitution d'un droit réel de jouissance spéciale, qui est ensuite réitérée par acte notarié.

Les modalités de mise en œuvre de ces conventions, dites « protocoles B » ont été déterminées par délibération du Bureau Syndical le 28 juin 2019 (celle-ci dispose notamment que le montant de l'indemnité est fixé chaque année sur la base des résultats de l'enquête sur le prix du terrain à bâtir menée par le Commissariat Général au développement durable).

Pour rappel, la valeur retenue pour les terrains constructibles est égale à 50 % du prix moyen du terrain constructible en Normandie, tel que déterminé par l'enquête annuelle sur le prix du terrain à bâtir menée par le Commissariat Général au développement durable.

Considérant la réactualisation de cette enquête en novembre 2025, Madame la Présidente propose de fixer le montant de l'indemnité lorsqu'elle est due, pour les terrains situés en zone constructible, comme suit :

	Depuis le 15 février 2025	A compter du 15 février 2026
En zone constructible	36,50 € / m ²	36,50 € / m²

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE cette proposition et fixe le montant de l'indemnité lorsqu'elle est due, pour les terrains situés en zone constructible à 36,50 €/m² à compter du 15 février 2026 ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre ces décisions et à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

➤ Concessions Gaz

CONVENTION DE RATTACHEMENT D'OUVRAGES DE RACCORDEMENT DU RESEAU FAVORISANT L'INJECTION DE GAZ RENOUVELABLE ENTRE LE SDEC ÉNERGIE ET GRDF (ENGLÉSQUEVILLE-EN-AUGE)

Le projet de convention proposé a pour objet de rattacher les ouvrages réalisés sur la commune d'Englesqueville-en-Auge par GRDF au réseau public de distribution de gaz naturel situé sur la commune de Canapville.

Les ouvrages concernés portent sur une canalisation PE 125 MPC pour une longueur de 2 762 m sur la commune d'Englesqueville-en-Auge.

En qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur le territoire de la commune de d'Englesqueville-en-Auge, le SDEC ÉNERGIE consent à la construction de ces ouvrages sur le territoire de la commune et en tant qu'Autorité concédante, consent à l'établissement d'ouvrages relevant de la concession de distribution au-delà du périmètre géographique du contrat syndical.

La convention est conclue pour la durée de l'exploitation des ouvrages, éventuellement renouvelés. Si les ouvrages ne sont pas achevés au plus tard le 31 décembre 2031, la convention sera alors résiliée de plein droit, sans ouvrir droit à indemnité au profit de l'une ou l'autre des parties.

Le Bureau Syndical valide ce projet de convention qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 12 février prochain.

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE RATTACHEMENT D'OUVRAGES BIOMETHANE (LA RIVIERE ST SAUVEUR ET ABLON)

Le SDEC ÉNERGIE et GRDF ont signé, le 6 octobre 2021, une convention afin de rattacher les ouvrages réalisés sur la commune d'Ablon par GRDF au réseau public de distribution de gaz naturel situé sur la commune de La Rivière Saint-Sauveur.

Après une longue période de recours du projet biométhane et la reprise de celui-ci, le département du Calvados a demandé une modification du tracé à la suite des travaux réalisés ces dernières années sur la route de Fiquefleur (D580A) (enrobés de la chaussée et des trottoirs refaits à neuf).

De ce fait, le nouveau tracé traversera la commune d'Albon sur la départementale D580. Les ouvrages dont la réalisation sur la commune d'Ablon est prévue sont les suivants :

- Conduite PE 125 MPB (moyenne pression de type B) 4 bars pour une longueur de 874 m sur la commune d'Ablon.

Le plan d'avant-projet sommaire du tracé est annexé à l'avenant de cette convention.

Les plans définitifs et les longueurs réelles seront ceux arrêtés après la réalisation des canalisations. Seuls les linéaires réellement construits feront l'objet de valeur à la présente convention dans les limitations convenues.

Le concessionnaire fournira dans les deux mois à l'issue des travaux à l'Autorité concédante le plan détaillé et l'inventaire technique des Ouvrages mentionnant les linéaires réellement construits. »

Le Bureau Syndical valide l'avenant n°1 proposé qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 12 février prochain.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, qui nécessitent une délibération du Bureau Syndical.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet cette liste de 8 nouveaux projets à l'approbation du Bureau Syndical :

TOTAL OUVRAGES COMMUNAUX ET ACTIVITES ECONOMIQUES							
8 PROJETS	Longueur en ml	Coût en € HT	FINANCEMENT EN € HT				
			EXTENSION				RENFORCEMENT
			SDEC ENERGIE	PCT	COMMUNE	PETITIONNAIRE	SDEC ÉNERGIE
	1 468	187 641,00	46 753,45	75 056,40	5 487,80	60 343,35	80 213,23
			121 809,85				

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *AUTORISE la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 8 projets proposés relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux, pour un montant de 121 809,85 € HT pour les extensions du réseau dont Part Couverte par le Tarif (PCT) et de 80 213,23 € HT pour le renforcement du réseau ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

Monsieur Cédric POISSON, Vice-Président en charge des relations usagers et de la précarité énergétique, présente les travaux de la commission, qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE – SOLIHA ET CDHAT

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, Madame la Présidente propose aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur les demandes d'aides reçues de :

➤ SOLIHA :

Référence du dossier	Commune	Ressources	Achat de – de 2 ans	Montant des travaux TTC	DPE		Montant de l'aide proposée (Frais d'accompagnement inclus de 300€)
					Avant Travaux	Après Travaux	
SOL-2026-1	Villers-Sur-Mer	Très modestes	X	54 393 €	G	B	Rejet
SOL-2026-2	Esson	Très modestes		41 746 €	E	B	2 300 €
SOL-2026-3	Frénoville	Très modestes	X	42 518 €	G	C	2 300 €
SOL-2026-4	Fervaques	Très modestes		37 928 €	G	E	2 300 €
SOL-2026-5	lfs	Très modestes		50 335 €	F	A	2 300 €
TOTAL							9 200 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution des aides ci-dessus, pour un montant total de 9 200 € pour les dossiers n° SOL-2026-2 à SOL-2026-5 déposés par SOLIHA (frais d'accompagnement inclus) ;
- APPROUVE le rejet du dossier n° SOL-2026-1, car ce dernier ne remplit pas les conditions d'éligibilité ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente à mettre en œuvre ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ CDHAT :

Référence du dossier	Commune	Ressources	Achat de – de 2 ans	Montant des travaux TTC	DPE		Montant de l'aide proposée (Frais d'accompagnement inclus de 300€)
					Avant Travaux	Après Travaux	
CDH-2026-1	Bayeux	Très modestes		62 334 €	E	B	2 300 €
CDH-2026-2	Aunay-sur-Odon	Très modestes		49 818 €	E	B	2 300 €
TOTAL							4 600 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution des aides ci-dessus, pour un montant total de 4 600 € pour les dossiers déposés par le CDHAT (frais d'accompagnement inclus) ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRANSITION ENERGETIQUE

En l'absence de Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition Énergétique, Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services présente les travaux de la commission, qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

PROPOSITION DE RENOUELEMENT DE L'EXPOSITION 2050 DE LA MAISON DE L'ENERGIE

Pour rappel l'exposition nomade « 2050 – le futur énergétique » a été créée en 2015 en vue d'organiser des animations à l'attention des scolaires et du grand public sur l'ensemble du territoire du Calvados.

Son utilisation est régulière dans le cadre de projets territoriaux de sensibilisation organisés en partenariat avec les EPCI et les établissements scolaires, en vue de nourrir la dynamique de transition énergétique du territoire.

Considérant la nécessité de :

- Refaire les supports abîmés
- Mettre à jour les données et renforcer leur fiabilité scientifique,
- Améliorer l'expérience de jeu (game play) et la clarté des messages,

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical le renouvellement de cette exposition.

Le coût prévisionnel pour la conception graphique, la réalisation et la vérification des données est estimé à 40 000 €. Le SDEC ÉNERGIE pourra mobiliser des aides externes pour financer ce projet, notamment auprès de la Région Normandie.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *VALIDE le projet de renouvellement de l'exposition nomade de la Maison de l'Energie ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à réaliser les demandes d'aides financières, notamment auprès de la Région Normandie ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES A LA TRANSITION ENERGETIQUE "PACTE" - ADHESION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER

La Communauté urbaine Caen la mer et le SDEC ÉNERGIE sont acteurs de la transition énergétique par leurs compétences obligatoires et/ou optionnelles en matière d'énergie.

La Communauté urbaine exerce les compétences « contribution à transition énergétique », « soutien aux actions de maîtrise de l'énergie » et « création, aménagement, gestion et entretien des réseaux de chaleur ou de froid urbains » sur son territoire. Elle a défini sa stratégie et trajectoire énergétique territoriale au travers d'un Schéma Directeur Energie approuvé par le Conseil communautaire le 18 mars 2021.

De son côté, le SDEC ÉNERGIE a mis en place un programme d'accompagnement, baptisé PACTE (programme d'accompagnement des collectivités à la transition énergétique), qui vise à accompagner les EPCI du territoire du Calvados dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de leur stratégie de transition énergétique, notamment des plans climat air énergie territoriaux (PACTE).

Ensemble, le SDEC ÉNERGIE et la Communauté urbaine de Caen la mer ont la volonté de faire émerger des projets de maîtrise de l'énergie, de rénovation performante des bâtiments publics, de production d'énergies renouvelables ou de mobilité durable.

Les actions de partenariats proposés porteront sur les thématiques suivantes :

- L'accompagnement des communes pour la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités,
- Les concessions de distribution d'énergies,
- Le groupement d'achat d'énergies,
- La production d'énergies renouvelables,
- La mobilité bas carbone,
- La sensibilisation des scolaires,
- La programmation des travaux sur le réseau d'électricité et d'éclairage public,
- L'interface avec les concessionnaires.

Une fois par an, un bilan technique et financier des actions mentionnées dans cette convention sera présenté par le SDEC ÉNERGIE et les services de la communauté urbaine devant la conférence des maires de Caen la mer.

Conformément au guide des contributions et aides financières du syndicat, la mise en place de ce partenariat implique une contribution de la communauté urbaine restant à déterminer par le Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE.

Dans ce contexte, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de fixer :

- le montant de la contribution demandée à la Communauté Urbaine Caen la mer à 4 000 €/an ;
- la durée initiale de la convention à 3 ans et l'aide maximale annuelle à 25 000 €, conformément au guide des contributions et aides financières en vigueur.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOpte la convention PACTE avec la Communauté Urbaine Caen la mer en fixant :*
 - *le montant de la contribution demandée à la Communauté Urbaine Caen la mer à 4 000 €/an ;*
 - *la durée initiale de la convention à 3 ans et l'aide maximale annuelle à 25 000 €, conformément au guide des contributions et aides financières en vigueur ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

Départ de Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT.

MOBILITES BAS CARBONE

Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présente les travaux de la commission qui nécessitent délibérations du Comité Syndical.

TARIFICATION ET CONDITIONS D'EXERCICE DE LA COMPETENCE « IRVE »

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'actualisation des conditions administratives, techniques et financières de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables » sera proposée au Comité Syndical.

Celle-ci porte essentiellement sur une adaptation de la tarification (+2%) sur tous les paliers de puissance et sur la suppression des informations relatives à l'hydrogène.

La commission « Mobilités bas carbone » propose de faire évoluer les prix de la manière suivante :

Type de bornes	Tarification 2025	Tarification 2026
Borne lente 7 AC	0.41 € / kWh	0,42 € / kWh
Borne normale 22 AC /25,30 DC	0.46 € / kWh	0,47 € / kWh
Borne rapide 50 DC	0.51 € / kWh	0,52 € / kWh
Borne rapide 100 DC	0.56 € / kWh	0,57 € / kWh
Borne rapide 150 DC et plus	0,61 € / kWh	0,62 € / kWh
Majoration / voiture ventouse	0.21 €/min	0.22 €/min

Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 12 février prochain.

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Denis CHÉRON, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 3EME TRANCHE 2026

La commission propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2026, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 18 projets, pour un montant de 2 609 615 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la troisième tranche de travaux 2026 d'effacement coordonné des réseaux (18 projets, pour un montant de 2 609 615 € TTC), sous réserve du vote du budget 2026 ;*
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;*
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROGRAMME DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 2EME TRANCHE 2026

La commission propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2026, pour le raccordement au réseau public d'électricité concernant 27 projets, pour un montant de 727 846 € HT, dont 183 575 € HT de renforcement nécessaire à 9 projets d'extension et 544 271€ HT consacrés aux extensions.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion. Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la deuxième tranche de travaux 2026 de raccordement au réseau public d'électricité proposée (27 projets, pour un montant de 727 846 € HT), sous réserve du vote du budget 2026 ;*
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROGRAMME FACÉ "INTEMPERIE » -"TEMPETE CAETANO : TRANCHE DE TRAVAUX 2026

Le SDEC ÉNERGIE a élaboré en collaboration avec ENEDIS un programme spécifique « intempéries » constitué de 6 dossiers suite à la tempête « CAETANO » de novembre 2024.

A noter que le syndicat dispose d'un délai jusqu'au 31 décembre 2028 pour réaliser les travaux qui bénéficieront d'une dotation maximum de 381 582 € du FACÉ.

Dans ce contexte, la commission propose au Bureau Syndical une tranche 2026 de ce programme de travaux « intempéries » concernant la pose en aérien ou en souterrain de câbles basse tension pour 6 projets pour un montant de 443 700 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la tranche de travaux intempéries « CAETANO » 2026 composé de 6 projets pour un montant de 443 700 € HT ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRAVAUX REALISES PAR LES LOTISSEURS PRIVES SOUS MANDAT DU SDEC ÉNERGIE (POUR LA DESSERTE INTERIEURE DE LOTISSEMENTS PRIVES)

Madame la Présidente invite le Bureau Syndical à se prononcer sur une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage susceptible d'être mise en œuvre pour réaliser un projet de 29 logements intermédiaires répartis sur 3 bâtiments (avec colonnes montantes) :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
BAVENT	29 logements	INOLYA	Desserte de 3 colonnes montantes (longueur canalisation de 30 ml) – 203,6 kVA	28 639,71 €

Cette convention est basée sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la convention proposée permettant la réalisation par l'aménageur de la desserte intérieure en commune rurale, pour un montant de 28 639, 71 € HT ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et les autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

TRAVAUX REALISES PAR LE SDEC ÉNERGIE SOUS MANDAT POUR COMPTE DE TIERS (COLLECTIVITES)

Madame la Présidente invite le Bureau Syndical à se prononcer sur la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage suivante, susceptible d'être mise en œuvre pour les travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
VIRE NORMANDIE	A	Route du 11 novembre - CD 512	EP	357 247,14 €	91 489,14 €	26 %

Le projet de convention a été joint en annexe de la note de synthèse jointe à la convocation des élus.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE que le SDEC ÉNERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre des opérations d'effacement coordonné des réseaux de la commune de Vire Normandie (Route du 11 novembre - CD 512 - T1 2026) ;
- ADOPTE la convention correspondante ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission, qui nécessitent, pour certains, délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 8EME TRANCHE DE TRAVAUX 2025 < 40 k€ HT

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical la 8^{ème} tranche 2025 des opérations engagées depuis le Bureau Syndical du 5 décembre 2025, dont les coûts sont inférieurs au seuil de 40 k€ HT :

PROGRAMME TRAVAUX		NOMBRE DE PROJETS	MONTANT TTC
Eclairage Public	Extension renouvellement	75	220 688 €
Signalisation Lumineuse		4	29 110 €
TOTAL		79	249 798 €

Le Bureau Syndical prend acte de cette 8^{ème} tranche de travaux 2025 < 40 k€ HT.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 2EME TRANCHE DE TRAVAUX 2026 < 40 k€ HT

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical la 2^{ème} tranche 2026 des opérations engagées depuis le Bureau Syndical du 5 décembre 2025, dont les coûts sont inférieurs au seuil de 40 k€ HT :

PROGRAMME TRAVAUX		NOMBRE DE PROJETS	MONTANT TTC
Eclairage Public	Extension renouvellement	50	204 772 €
	Programme 100 % LED	2	33 344 €
	R30 : renouvellement des foyers de plus de 30 ans	3	24 293 €
Signalisation Lumineuse		1	15 248 €
TOTAL		56	277 657 €

Le Bureau Syndical prend acte de cette 2^{ème} tranche de travaux 2026 < 40 k€ HT.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 2EME TRANCHE DE TRAVAUX 2026 ≥ 40 k€ HT

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux, pour la réalisation des projets d'éclairage public suivants :

Programme travaux	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
Extension / renouvellement (Eclairage Public)	BLAINVILLE SUR ORNE		MISE EN PLACE DE CONTROLLEURS DE TELEGESTION (33 ARMOIRES)	76 230 €
	CORMELLES LE ROYAL		RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL EN E7 (TERRAIN 2)	78 092 €
	DOUVRES LA DELIVRANDE		EXTENSION ET RENOUELEMENT ECLAIRAGE PUBLIC	83 518 €
	BAYEUX		EXTENSION ECLAIRAGE STADE D'ARGOUGE : TERRAIN 2	85 510 €
	BALLEROY		RENOUVELLEMENT DE L'INTEGRALITE DU RESEAU DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT	120 853 €
	SUBLES		RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC AMENAGEMENT BOURG	145 797 €
TOTAL				590 000 €
Renouvellement des foyers de plus de 30 ans (R30)	LIVAROT		RENOUVELLEMENT DE 99 LAMPADAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME R30	96 000 €
	BALLEROY		RENOUVELLEMENT DU MATERIEL DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LAXE PRINCIPAL	332 525 €
TOTAL				429 125 €
MONTANT TOTAL DES 8 PROJETS				1 019 125 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la deuxième tranche de travaux d'éclairage public 2026 \geq 40 000 € HT (Extension-Renouvellement et renouvellement des foyers de plus de 30 ans) pour un montant de 1 019 125 € TTC ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rattachant.

CONDITIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES D'EXERCICE DE LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »

Monsieur LEPAULMIER présente les propositions de modification des conditions techniques, administratives et financières de la compétence « Eclairage Public », à savoir :

- Pour toute adhésion à la compétence « éclairage public » à compter du 1er janvier 2026, l'option « 100 % lumière » est incluse dans le transfert de compétence ;
- Des précisions sur les travaux bénéficiant de participations financières du SDEC ÉNERGIE ; comme les travaux de renouvellement partiel ou complet d'un appareil (y compris vandalisme ou vol sans tiers identifié) ou encore la modification des angles de visualisation des caméras de vidéo protection à la demande de la collectivité ;
- Prolongement de l'option 100% lumière annuellement par tacite reconduction.

Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre au Comité Syndical du 12 février 2026.

CONDITIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES D'EXERCICE DE LA COMPETENCE « SIGNALISATION LUMINEUSE »

Les modifications proposées pour les conditions techniques, administratives et financières de la compétence « Signalisation Lumineuse » concernent au principal :

- La suppression d'une phrase dans la partie consacrée à l'exécution des travaux à proximité des ouvrages qui prévoyait le géo référencement de certains réseaux pour 2020 et au plus tard au 1^{er} janvier 2026. Cela a été fait en temps et en heure donc cette précision n'est plus utile. Dans la partie « recouvrement des contributions » suppression d'un engagement de fournir les montants estimés des contributions avant le mois de février de l'année N. Cette échéance trop tardive n'a pas été maintenue. Le syndicat donne cette information sur demande et plus en amont de la période de préparation budgétaire.

Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre au Comité Syndical du 12 février 2026.

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission, qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

➤ **RESSOURCES HUMAINES**

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Considérant le besoin d'anticiper le départ de l'agent en place au poste de Gestionnaire Marchés Publics, ayant fait le choix de donner une nouvelle orientation à son parcours professionnel à compter du 15 mars 2026, et la nécessité d'engager de nouveaux projets structurants au sein du service Finances, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de :

- Modifier le poste de « gestionnaire marchés publics », créé par délibération du Bureau Syndical du 27 janvier 2023, n°2023-01-BS-DB-16, et modifiée par délibération du Bureau Syndical du 8 novembre 2024, n°2024-07-BS-DB-9 ;
- Créer un emploi permanent de « Gestionnaire Finances » dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Service	Origine du besoin	Ajustement	Métier	Grades
Marchés publics	Départ de l'agent en place au poste de Gestionnaire Marchés Publics	Modification du poste de « gestionnaire marchés publics », créé par délibération du Bureau Syndical du 27 janvier 2023, n°2023-01-BS-DB-16, et modifiée par délibération du Bureau Syndical du 8 novembre 2024, n°2024-07-BS-DB-9	Gestionnaire	Rédacteur territorial Rédacteur principal territorial de 2ème classe Rédacteur principal territorial de 1ère classe Attaché territorial
Finances	Engagement de nouveaux projets structurants au sein du service	Création d'un emploi permanent de « Gestionnaire Finances »	Gestionnaire	Rédacteur territorial Rédacteur principal territorial de 2ème classe Rédacteur principal territorial de 1ère classe

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE :**
 - de modifier le poste de Gestionnaire Marchés publics créé par délibération n°2023-01-BS-DB-16 du Bureau Syndical du 27 janvier 2023, modifiée par délibération n°2024-07-BS-DB-9 du Bureau Syndical du 8 novembre 2024, en l'ouvrant aux 3 grades du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ainsi qu'au grade d'attaché territorial ;
 - de créer un poste de Gestionnaire Finances aux grades de Rédacteur territorial, de Rédacteur territorial principal de 2ème classe, de Rédacteur territorial principal de 1ère classe ;
- **DECIDE** de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence ;
- **AUTORISE** le recrutement d'agents contractuels sur ces postes lorsque les besoins des services ou la nature de fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique ;

- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE PENDANT LES PERIODES DE TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE

Depuis le décret n° 2021-997 du 28 juillet 2021 modifiant l'article 1 du décret n° 2010-997 du 26 août 2010, le maintien des primes des agents de l'Etat en temps partiel pour raison thérapeutique a été organisé en prévoyant qu'elles suivent le sort du traitement

En application du principe de parité, les collectivités territoriales peuvent désormais décider de maintenir l'intégralité du régime indemnitaire à leurs agents en temps partiel thérapeutique, en prévoyant par délibération que le régime indemnitaire suit le traitement indiciaire lorsque l'agent est en temps partiel thérapeutique.

Pour rappel, au sein du syndicat le régime indemnitaire est versé au prorata du temps de travail effectif pour les agents en temps partiel thérapeutique.

Afin d'accompagner au mieux les agents titulaires concernés et d'encourager de manière générale la reprise du travail, les membres du CST ont émis un avis favorable à l'unanimité, lors de la séance du 16 décembre 2025, en vue de l'évolution du régime actuel et ainsi permettre au régime indemnitaire de suivre le sort du traitement en temps partiel thérapeutique.

Madame la Présidente soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE de maintenir le régime indemnitaire dans les mêmes proportions que le traitement pendant une période de temps partiel thérapeutique ;*
- *DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

EVOLUTION DE LA PARTICIPATION DU SDEC ÉNERGIE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PREVOYANCE)

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que, par délibération en date du 5 juillet 2024, le Bureau Syndical a validé l'adhésion à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire auprès du Centre de Gestion du Calvados, et le versement d'une participation employeur comme suit :

- 37.66 € bruts pour un agent dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 380,
- 31.55 € pour un agent dont l'indice majoré est supérieur à 380 et inférieur ou égal à 600,
- 25.45 € bruts pour un agent dont l'indice majoré est supérieur à 600.

Considérant la très forte augmentation du coût des contrats de prévoyance en 2025, suite à l'élargissement du socle minimal de garanties et l'augmentation au 1^{er} janvier 2026, et sur demande des représentants du personnel lors du comité Social Territorial (CST) du 7 octobre 2025, les représentants de la collectivité avaient invité les membres du personnel à émettre des propositions de revalorisation.

Après avis favorable du CST, réuni le 16 décembre 2025, Madame la Présidente propose aux membres du Bureau Syndical de faire évoluer la participation employeur (montants bruts) sur le volet prévoyance de la manière suivante :

- 50 € bruts pour les agents ayant un indice majoré inférieur ou égal à 450,
- 40 € bruts pour les agents ayant un indice compris entre 450 et 600,
- 30 € bruts pour les agents ayant un indice majoré au-delà de 600.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la revalorisation, à compter du 1^{er} février 2026, de la participation du SDEC ÉNERGIE à la protection sociale complémentaire des agents, volet prévoyance, de la manière suivante :
 - 50 € bruts pour un agent dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 450 ;
 - 40 € bruts pour un agent dont l'indice majoré est compris entre 450 et 600 ;
 - 30 € bruts pour un agent dont l'indice majoré est au-delà de 600.
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ FINANCES

Le bureau Syndical est informé que les chiffres présentés dans cette partie budgétaire, ne sont pas encore consolidés et sont susceptibles d'évoluer légèrement d'ici la présentation en comité syndical.

BUDGET PRINCIPAL

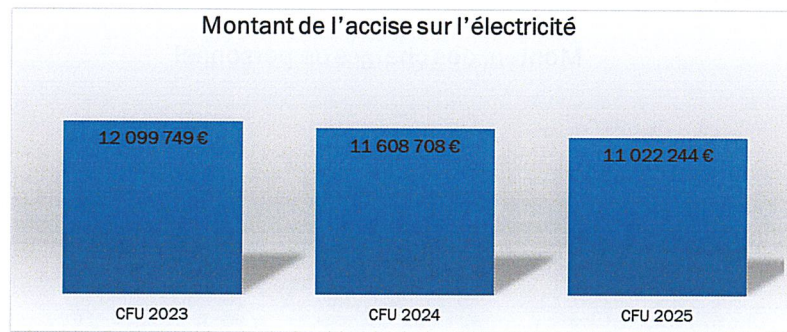
➤ Compte financier unique 2025 et budget primitif 2026

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

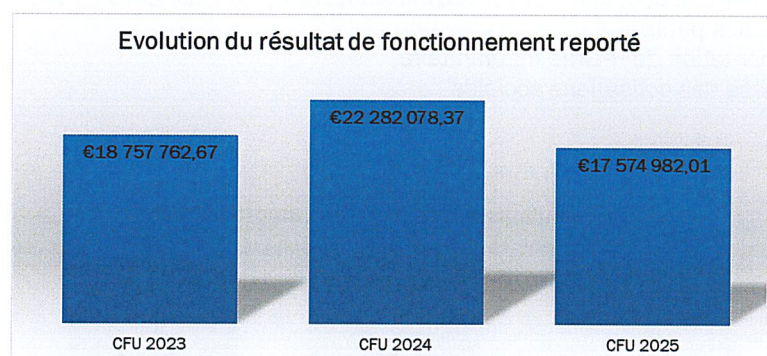
Section	Sens	Chapitres	Libellé de chapitres	CFU 2025	BP 2026
F	R	002	Résultat de fonctionnement reporté	17 574 982,01	15 400 729,46
F	R	013	Atténuations de charges	124 734,59	130 000,00
F	R	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 633 716,26	8 500 000,00
F	R	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	194 859,22	225 500,00
F	R	731	Impôts et taxes	11 022 244,33	10 500 000,00
F	R	74	Dotations et participations	13 610 404,73	13 000 000,00
F	R	75	Autres produits de gestion courante	5 920 943,07	5 600 000,00
F	R	76	Produits financiers	85,34	70,54
F	R	77	Produits spécifiques	2 289,86	50 000,00
F	R	78	Reprise sur provisions	0,00	200 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				56 091 488,85	53 606 300,00

Évolution du chapitre 73 :



Baisse progressive mais constante de cette recette historique (- 9% en 2 ans)

○ Évolution du chapitre 02 :

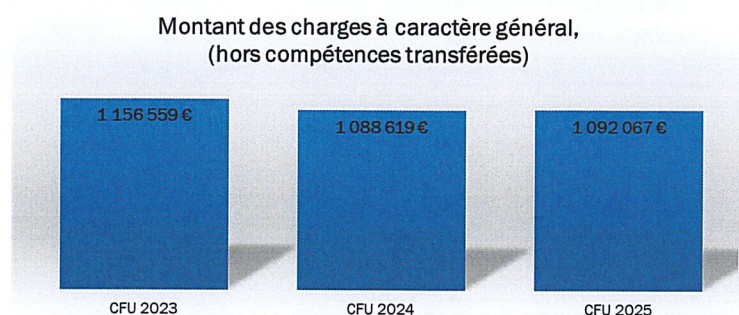


Le résultat de fonctionnement est composé de recettes dédiées pour partie aux travaux d'investissement sur les réseaux et la transition énergétique.

Les dépenses de fonctionnement

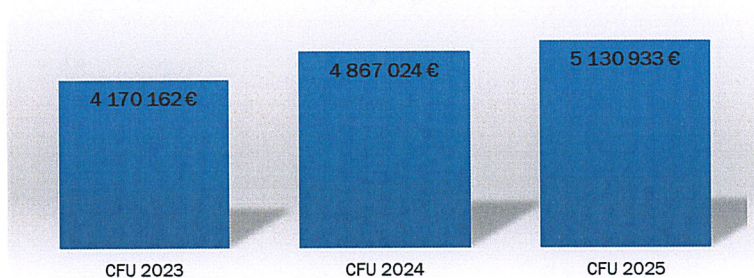
Section	Sens	Chapitres	Libellé de chapitres	CFU 2025	BP 2026
F	D	011	Charges à caractère général	8 411 604,52	9 650 000,00
F	D	012	Charges de personnel et frais assimilés	5 121 875,18	5 700 000,00
F	D	014	Atténuations de produits	1 765 952,05	2 000 000,00
F	D	023	Virement à la section d'investissement	0,00	10 368 300,00
F	D	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 691 843,63	23 000 000,00
F	D	65	Autres charges de gestion courante	1 739 561,47	2 200 000,00
F	D	66	Charges financières	88 995,04	80 000,00
F	D	67	Charges spécifiques	8 252,24	50 000,00
F	D	68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	632 000,00	558 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				38 469 139,99	52 472 835,00

○ Évolution du chapitre 011 :



○ Évolution du chapitre 012 :

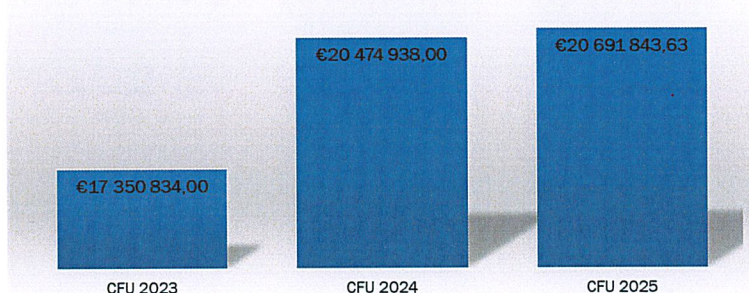
Montant des charges de personnel



- L'Évolution progressive à la hausse des charges du personnel s'explique par :
 - Le recrutement pour renforcer les équipes des services
 - Le recrutement pour internaliser des missions déléguées jusque là à des prestataires dans le cadre de marchés publics
 - L'Augmentation du régime indemnitaire
 - La Hausse des cotisations sociales

○ Évolution du chapitre 042 :

Evolution des dotations aux amortissements



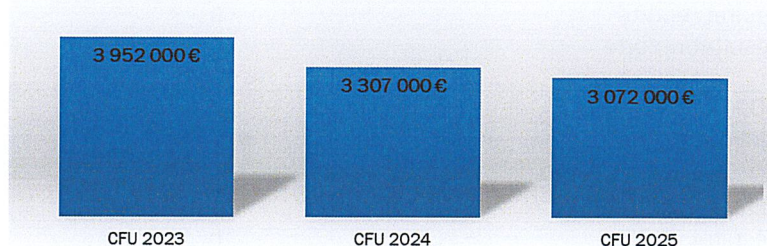
La section d'investissement

Les recettes d'investissement

Section	Sens	Chapitres	Libellé de chapitres	CFU 2025	BP 2026
I	R	001	Résultat de la section d'investissement reporté	2 242 587,00	5 466 292,78
I	R	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	10 368 300,00
I	R	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 691 916,63	23 000 000,00
I	R	041	Opérations patrimoniales	951 195,07	1 500 000,00
I	R	10	Dotations, fonds divers et réserves	8 726 422,71	4 997 951,02
I	R	13	Subventions d'investissement	15 855 957,31	13 881 630,00
I	R	23	Immobilisations en cours	1 247,47	25 000,00
I	R	4581	Opérations sous mandat	281,87	25 000,00
I	R	4582	Opérations sous mandat	1 284 856,73	4 000 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				49 754 464,79	62 146 825,00

- Chapitre 13 – Zoom sur les subventions FACE :

Montant du FACÉ

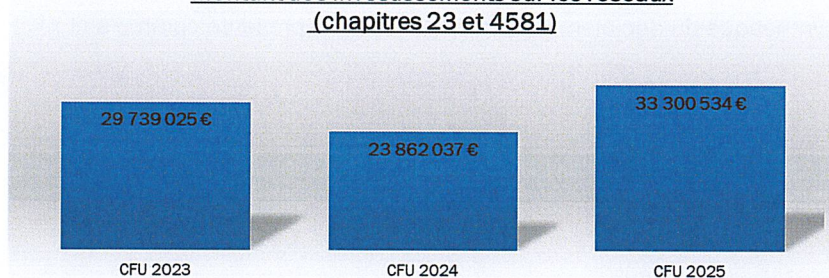


Les dépenses d'investissement

Section	Sens	Chapitres	Libellé de chapitres	CFU 2025	BP 2026
I	D	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 633 716,26	8 500 000,00
I	D	041	Opérations patrimoniales	951 195,07	1 500 000,00
I	D	13	Subventions d'investissement	13 315,40	150 000,00
I	D	16	Emprunts et dettes assimilées	1 379 771,96	1 200 000,00
I	D	20	Immobilisations incorporelles	117 622,80	650 000,00
I	D	204	Subventions d'équipement versées	632 481,72	5 131 680,00
I	D	21	Immobilisations corporelles	157 530,07	900 000,00
I	D	23	Immobilisations en cours	29 939 593,96	38 615 145,00
I	D	27	Autres immobilisations financières	127 750,00	1 500 000,00
I	D	4581	Opérations sous mandat	3 335 194,77	4 000 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				44 288 172,01	62 146 825,00

- Evolution chapitres 23 + 4581 :

Montant des investissements sur les réseaux (chapitres 23 et 4581)



Fort niveau d'investissement sur les réseaux Electricité et Eclairage public par effet combiné :

- D'une forte demande des collectivités
- Du niveau particulièrement élevé des restes à réaliser 2024 qui ont permis de concrétiser les travaux tôt dans l'année 2025

➤ La formation du compte financier unique 2025

Le compte financier unique 2025 présente un résultat cumulé excédentaire de 14 267 245.92 €, dont un excédent cumulé de 17 615 119.42 € en section de fonctionnement et un déficit cumulé (avec les restes à réaliser) de 3 347 873.50 € en section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Recettes 2025 hors résultat reporté	a	38 516 506,84
Dépenses 2025 hors résultat reporté	b	38 460 157,13
Résultat 2025	c = a-b	56 349,71
Excédent reporté (au 002)	d	17 574 982,01
Résultat cumulé de fonctionnement	e=c+d	17 631 331,72
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes 2025 hors résultat reporté	m	47 511 877,79
Dépenses 2025 hors résultat reporté	n	44 288 172,01
Résultat 2025	o = m-n	3 223 705,78
Excédent reporté (au 001)	p	2 242 587,00
Résultat cumulé d'investissement	q=o+p	5 466 292,78
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes : restes à réaliser	f	6 414 070,34
Dépenses : restes à réaliser	g	14 110 965,38
Résultat des restes à réaliser	h=f-g	-7 696 895,04
Besoin de financement	i=h+q	-2 230 602,26

➤ Affectation du résultat 2025

Il sera proposé d'affecter les résultats de l'exécution du CFU 2025 sur le budget primitif 2026 comme suit :

Article 1068	Besoin de financement	2 230 602,26
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	15 400 729,46
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	5 466 292,78

➤ Elaboration d'un budget vert

Le tableau synthétique du déploiement du budget vert est présenté comme suit :

		2025 (CFU 2024)	2026 (CFU 2025)	2027 (CFU 2026)	2028 (CFU 2027)
Natures	17 comptes de dépenses d'investissement	X	X	X	X
	Autres comptes de dépenses investissement		X	X	X
Budgets	Budget principal	X	X	X	X
	Budget annexe M57	X	X	X	X
	Budget annexe M4		X	X	X
Axes	Axe 1 - Atténuation	X	X	X	X
	Axe 2 - Adaptation				X
	Axe 3 - Ressources Eau				X
	Axe 4 - Gestion déchets				X
	Axe 5 - Pollution air/sol				X
	Axe 6 - Biodiversité		X	X	X

Pour le SDEC ÉNERGIE, le classement des dépenses d'investissement selon leurs impacts sur la transition écologie présentent les résultats suivants pour l'exercice comptable 2025 :

Axes		Nature des dépenses	Montant cumulé	Résultats obtenus
1	Atténuation du changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Construction de réseaux techniques de chaleur Participations financières à des sociétés dédiés aux ombrières Agencement des locaux du syndicat Travaux sur réseaux 	34 313 716.62	97,8 % des dépenses aux effets neutres 2,2 % des dépenses aux effets favorables
6	Préservation de la biodiversité et protections des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition de matériels bureautiques et informatiques 		100% des dépenses aux effets neutres

Le Bureau Syndical valide ces propositions de CFU 2025, d'affectation du résultat 2025 et de budget primitif 2026 qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 12 février prochain.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – BUDGET PRINCIPAL 2026

Dans le cadre de son activité et de l'exercice de ses compétences statutaires, le SDEC ÉNERGIE a identifié des risques pouvant se traduire par des mouvements financiers impactant son budget.

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité de ses comptes, le SDEC ÉNERGIE a décidé par délibération du Comité Syndical du 30 mars 2023 de constituer des provisions pour risques et charges, réajustées par délibération du Comité Syndical du 27 mars 2025.

Des évolutions sont observées concernant la nature de ces provisions, il convient de les actualiser comme suit :

Nature de la provision	Objet de la provision	Tiers	Durée	Montant annuel de la provision	Imputations comptables
Risques et charges du personnel	Départ d'agents (Rupture conventionnelle, retraite...)	Agents	5 ans	50 000	6815
	Contentieux sociaux (Cotisations sociales)	Agents ou organismes sociaux	5 ans	50 000	
	Compte Epargne Temps	Agents	5 ans	18 000	
Risques pour contentieux de tiers	Contentieux sur l'application des contrats d'achats d'énergie	Fournisseurs de gaz	5 ans	50 000	
Risques pour gros entretien	Renouvellement des installations et des équipements des locaux	Sans objet	5 ans	80 000	6816
	Renouvellement de matériels et d'équipements des réseaux techniques de chaleur		5 ans	10 000	
	Remplacement des infrastructures d'éclairage public lors d'aléas climatiques		5 ans	150 000	
Charges financières	Remboursement de fonds européens	Gestionnaires des fonds européens	5 ans	150 000	6865
TOTAL				558 000	

Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 12 février prochain.

SUBVENTIONS 2026 VERSEES A DES TIERS PUBLICS OU PRIVES

Le SDEC ÉNERGIE soutient des partenaires privés et publics sur des projets ou initiatives qui s'inscrivent dans les compétences et les missions exercées par le syndicat :

Subventions de fonctionnement					
Article	Tiers bénéficiaires	Objet de la dépense	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
6573	Conseil Départemental	Convention MAPEO	80 000.00	49 405.15	87 825.00
	Conseil Départemental	Convention FSE	20 000.00	14 781.00	30 000.00
	Régie à autonomie financière "Mobilité Durable"	Subvention d'équilibre	275 000.00	95 000.00	215 000.00
	Collectivités territoriales	Accompagnement des territoires à la Transition Énergétique - PACTE et CTE	50 000.00	31 813.06	193 000.00
	Collectivités territoriales	Reversement de l'APCR	1 148 555.00	757 932.57	976 000.00
	Collectivités territoriales	Programme ACTEE +	50 000.00	97 606.00	0.00
6574	Collectivités territoriales	Divers	0.00	0.00	10 000.00
	APSEC	Soutien aux activités de l'amicale du Personnel du SDEC ÉNERGIE	55 000.00	55 000.00	55 356.00
	Organismes privés	Soutien aux activités de solidarité	20 000.00	0.00	11 500.00
	Organismes privés	Soutien aux activités de lutte contre la précarité	19 750.00	20 000.00	30 000.00
	Office de tourisme de Bayeux Intercom	Soutien aux activités de valorisation de Sites historiques par l'éclairage public	10 000.00	10 000.00	10 000.00
	Organismes privés	Divers	5 000.00	0.00	5 000.00
TOTAL			1 783 305.00	1 131 537.78	1 623 681.00

Subventions d'investissement					
Articles	Tiers bénéficiaires	Objet de la dépense	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
204	Organismes publics ou privés	Aide aux raccordements Electrique et reversement de l'APCR	510 000.00	293 467.52	300 000.00
	Organismes publics	Aide aux raccordements Gaz	150 000.00	0.00	25 000.00
	Organismes publics	Aide à l'achat de véhicules électriques	50 000.00	21 450.00	29 000.00
	Organismes publics	Aide à la rénovation thermique des bâtiments - PROGRES	1 974 425.00	298 127.00	2 000 000.00
	Organismes publics ou privés	Aide à la rénovation thermique des logements communaux à caractère social	315 575.00	19 437.00	277 680.00
	Régie à autonomie financière "Mobilité Durable"	Dotation complémentaire d'investissement pour le déploiement du Schéma Directeur des IRVE	0.00	0.00	2 500 000.00
TOTAL			3 000 000.00	632 481.52	5 131 680.00

Le Bureau Syndical valide ces propositions qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical, le 12 février prochain.

MISE A DISPOSITION DE RESSOURCES POUR LE COMPTE DES DEUX REGIES

Le SDEC ÉNERGIE a mis en place deux régies à autonomie financière sans personnalité morale pour développer les compétences statutaires « Energies renouvelables » et « Mobilité durable ». Chaque régie dispose d'un budget annexe, selon l'instruction budgétaire et comptable M4.

Les activités de conseil, d'ingénierie, d'investissement et d'exploitation de ces deux régies nécessitent la mobilisation de ressources matérielles, techniques, budgétaires et humaines du SDEC ÉNERGIE et particulièrement de son budget principal.

Le syndicat propose de prolonger la mise à disposition des ressources ci-dessous selon les conditions ci-après :

- Ressources matérielles et immatérielles :

- Matériels bureautiques et informatiques, moyens de transport, fournitures et équipements,
 - Formation des agents, prestation de conseils.
- Ressources humaines :
 - 1.10 ETP pour la régie « Energies renouvelables »,
 - 1.75 ETP pour la régie « Mobilité Durable ».

La durée de la mise à disposition est fixée à 1 an renouvelable tacitement à compter de la date à laquelle la délibération du Comité Syndical est rendue exécutoire.

- Modalités financières :

Ressources matérielles : sommes des charges directes supportées par la régie et des charges indirectes du budget principal (chapitre 011) proratisées selon la clé de répartition suivante : nombre d'agents (en ETP) mis à disposition / nombre d'agents (en ETP) du SDEC ÉNERGIE,

Ressources humaines : rémunérations chargées des agents mis à disposition proratisées selon le temps de travail consacré à la régie.

Le Bureau Syndical valide ces propositions qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical, le 12 février prochain.

AUTORISATION DE FONGIBILITE DES CREDITS

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE a adopté la nomenclature comptable M57 par délibération du Comité Syndical du 30 septembre 2021, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2022.

Cette nomenclature permet aux collectivités territoriales de bénéficier de nouvelles mesures d'assouplissement sur le plan budgétaire, notamment en matière de fongibilité des crédits. En effet, les assemblées délibérantes peuvent désormais déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, par délibération lors du vote du budget primitif.

Pour faciliter la gestion quotidienne des écritures comptables sans pour autant dénaturer la structuration du budget primitif voté par les élus, il convient d'activer ce dispositif de fongibilité des crédits en autorisant la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite du plafond autorisé, à savoir 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Sont exclus de ce dispositif de fongibilité des crédits :

- le chapitre du personnel (012),
- les chapitres de prévision (021 / 023),
- les chapitres de résultats reportés (001 / 002),
- les chapitres d'ordre (040 / 041 / 042)

Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 12 février prochain, dans le cadre de la délibération relative à l'adoption du budget primitif 2026.

BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »

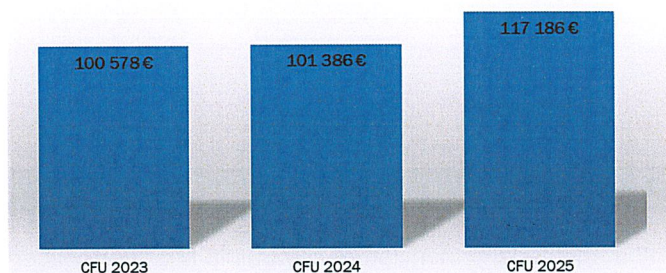
➤ Compte financier unique 2025 et budget primitif 2026

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Section	Sens	Chapitres	Libellé de chapitres	CFU 2025	BP 2026
F	R	002	Résultat d'exploitation reporté	40 015,99	30 965,65
F	R	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 389,69	35 000,00
F	R	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, de marchandises	117 186,88	134 034,35
F	R	74	Subventions d'exploitation	22 634,59	25 000,00
F	R	75	Autres produits de gestion courante	0,12	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				214 227,27	225 000,00

○ Evolution des recettes liées à la vente de l'électricité produite :



Les dépenses de fonctionnement

Section	Sens	Chapitres	Libellé de chapitres	CFU 2025	BP 2026
F	D	011	Charges à caractère général	30 807,74	48 500,00
F	D	012	Charges de personnel et frais assimilés	51 019,50	60 000,00
F	D	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 434,38	100 000,00
F	D	65	Autres charges de gestion courante	0,00	5 500,00
F	D	68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	11 000,00	11 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				183 261.62	225 000,00

La section d'investissement

Les recettes d'investissement

Section	Sens	Chapitres	Libellé de chapitres	CFU 2025	BP 2026
I	R	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	362 439.52	234 618.01
I	R	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 434.38	100 000,00
I	R	13	Subventions d'investissement	0,00	250 381.99
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				452 873.90	585 000,00

Les dépenses d'investissement

Section	Sens	Chapitres	Libellé de chapitres	CFU 2025	BP 2026
I	D	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 389.69	35 000,00
I	D	20	Immobilisations incorporelles		49 400,00
I	D	23	Immobilisations en cours	183 866.20	500 600,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				218 255.89	585 000,00

➤ La formation du compte financier unique 2025

Le compte financier unique 2025 présente un résultat excédentaire de 111 573.88 €, dont un excédent de 30 965.65 € en section de fonctionnement et un excédent de 80 608.23 € en section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Recettes 2025 hors résultat reporté	a	174 211,28
Dépenses 2025	b	183 261,62
Résultat 2025	c = a-b	-9 050,34
Excédent reporté (au 002)	d	40 015,99
Résultat cumulé de fonctionnement	e=c+d	30 965,65
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes 2025 hors résultat reporté	m	90 434,38
Dépenses 2025 hors résultat reporté	n	218 255,89
Résultat 2025	o = m-n	-127 821,51
Excédent reporté (au 001)	p	362 439,52
Résultat cumulé d'investissement	q=o+p	234 618,01
CAPACITE DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes : Reste à Réaliser	f	0.00
Dépenses : Reste à Réaliser	g	154 009,78
Résultat des Restes à Réaliser	h=f-g	-154 009,78
Capacité de financement	i=h+q	80 608.23

➤ Affectation du résultat 2025

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exécution du budget 2025 sur le budget 2026 comme suit :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	30 965.65
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	234 618.01

➤ Elaboration du budget vert

Le SDEC ÉNERGIE, ayant déjà défini une méthodologie pour produire l'annexe « budget vert » pour le budget principal, propose d'utiliser la même méthode pour le budget annexe « EnR ».

Résultats du classement des dépenses d'investissement

Pour le SDEC ÉNERGIE, le classement des dépenses d'investissement selon leurs impacts sur la transition écologie présentent les résultats suivants pour l'exercice comptable 2025 :

Axes	Nature des dépenses	Montant cumulé	Résultats obtenus
1	Atténuation du changement climatique	183 866.20 €	100% des dépenses aux effets favorables
6	Préservation de la biodiversité et protections des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		100% des dépenses aux effets neutres

Le Bureau Syndical valide ces propositions de CFU 2025, d'affectation du résultat 2025 et de budget primitif 2026 qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 12 février prochain.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »

Le SDEC ÉNERGIE ayant installé, dans le cadre de transfert de compétence « Energies renouvelables », des équipements de production d'énergie à partir de panneaux photovoltaïques, une provision pour gros entretien a été créée par délibération du Comité Syndical du 6 février 2020 afin d'assurer le renouvellement de matériels (Ex : les onduleurs) et la dépose des panneaux en fin de vie. Cette délibération a été mise à jour par délibérations du Comité Syndical des 1^{er} avril 2021, 24 mars 2022, 30 mars 2023, 28 mars 2024 et 27 mars 2025.

Le syndicat actualise, chaque année, la provision pour gros entretien en complétant la liste des provisions pour le renouvellement de matériel :

Objet de la provision pour gros entretien	Bâtiments publics portant les panneaux photovoltaïques	Montant total	Durée	Date de la provision		Montant annuel de la provision
				Début	Fin	
Renouvellement des onduleurs des différentes unités de production Panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics	Maire de BERNIERS-SUR-MER	10 000 €	20	01/01/2026	01/01/2046	500 €
	Salle des fêtes d'OUILLY LE VICOMTE	10 000 €	20	01/01/2026	01/01/2046	500 €
Dépose du matériel en fin de vie (Toutes les installations)		10 000 €		01/01/2025	01/01/2045	10 000 €
TOTAL						11 000 €

Depuis 2021 et par délibération du Comité Syndical, les provisions pour gros entretien suivantes ont déjà été prévues pour un montant total de 46 000 € :

Années de provisions	Objet de provisions	Montant
2021	Renouvellement pour gros entretiens des panneaux solaires (onduleurs)	13 200 €
2022		2 500 €
2023		9 300 €
2024		10 000 €
2025		11 000 €
TOTAL		46 000 €

Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 12 février prochain.

AUTORISATION DE FONGIBILITE DES CREDITS

Pour rappel, le budget annexe « Energies renouvelables » est régi par la nomenclature budgétaire et comptable M4, dont la mise à jour au 1^{er} janvier 2026 autorise la fongibilité des crédits entre chapitres.

Cette nomenclature permet aux collectivités territoriales de bénéficier de nouvelles mesures d'assouplissement sur le plan budgétaire, notamment en matière de fongibilité des crédits. En effet, les assemblées délibérantes peuvent désormais déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, par délibération lors du vote du budget primitif.

Pour faciliter la gestion quotidienne des écritures comptables sans pour autant dénaturer la structuration du budget primitif voté par les élus, il convient d'activer ce dispositif de fongibilité des crédits en autorisant la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite du plafond autorisé, à savoir 7.5% des dépenses réelles ce chaque section.

Sont exclus de ce dispositif de fongibilité des crédits, le chapitre du personnel (012), les chapitres de prévision (021 / 023), les chapitres de résultats reportés (001 / 002) et les chapitres d'ordre (040 / 041 / 042)

Cette décision sera intégrée dans la délibération portant sur le vote du budget primitif.

Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 12 février prochain, dans le cadre de la délibération relative à l'adoption du budget primitif 2026.

BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE »

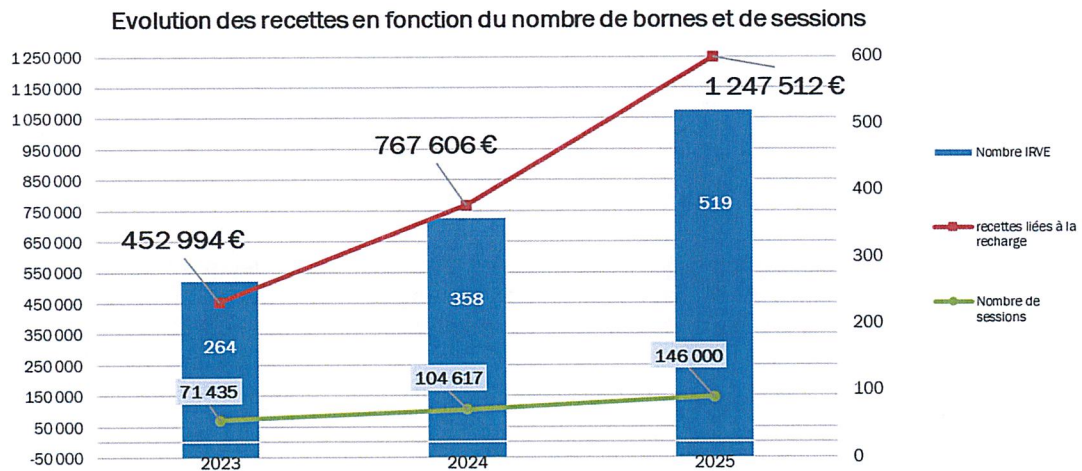
➤ Compte financier unique 2025 et budget primitif 2026

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Section	Sens	Chapitres	Libellé de chapitres	CFU 2025	BP 2026
F	R	002	Résultat d'exploitation reporté	6 048,91	0,00
F	R	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	264 613,76	350 000,00
F	R	70	Ventes de produits fabriqués et/ou prestations de services	1 247 512,64	1 600 000,00
F	R	74	Subventions d'exploitation	24 595,49	244 850,00
F	R	75	Autres produits de gestion courante	175 476,00	150 000,00
F	R	77	Produits exceptionnels	158 895,99	0,00
F	R	78	Reprise sur provisions	0,00	55 150,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				1 877 142,79	2 400 000,00

○ Evolution du chapitre 70 :



Les dépenses de fonctionnement

Section	Sens	Chapitres	Libellé de chapitres	CFU 2025	BP 2026
F	D	011	Charges à caractère général	1 249 809,73	1 548 000,00
F	D	012	Charges de personnel et frais assimilés	108 212,20	115 000,00
F	D	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	489 873.13	725 000,00
F	D	65	Autres charges de gestion courante		1 000,00
F	D	68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	22 500,00	10 000,00
F	D	69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	1 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				1 870 395.06	2 400 000.00

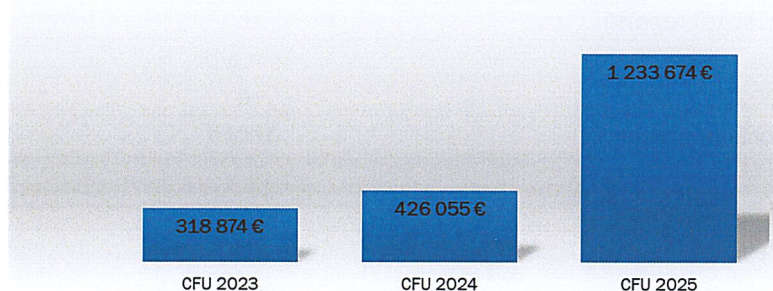
La section d'investissement

Les recettes d'investissement

Section	Sens	Chapitres	Libellé de chapitres	CFU 2025	BP 2026
I	R	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 998 080.23	57 841.45
I	R	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	489 873.13	725 000,00
I	R	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	6 747.73
I	R	13	Subventions d'investissement	1 233 674.25	3 505 410.82
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				3 721 627.61	4 295 000.00

- Evolution du chapitre 13 :

Montant des subventions d'investissement

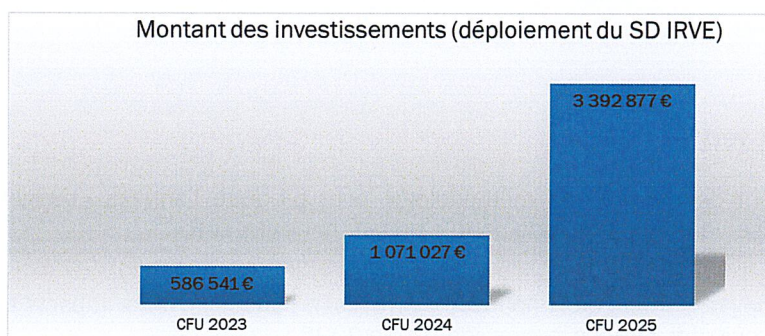


Le développement d'une ingénierie financière performante permet d'obtenir des financements externes, en dehors des recettes historiques

Les dépenses d'investissement

Section	Sens	Chapitre	Libellé de chapitres	CFU 2025	BP 2026
I	D	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	264 613.76	350 000,00
I	D	20	Immobilisations incorporelles	0,00	20 000,00
I	D	21	Immobilisations corporelles	6 295.35	50 079.46
I	D	23	Immobilisations en cours	3 392 876.85	3 874 920.54
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				3 663 785.96	4 295 000.00

- Evolution du chapitre 23 :



La formation du compte financier unique 2025

Le compte financier unique 2025 présente un résultat déficitaire de 118 516.12 €, dont un excédent de 6 747.73 € en section de fonctionnement et un déficit de 125 263.85 € en section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement		
Recettes 2025 hors résultat reporté	a	1 871 093,88
Dépenses 2025 hors résultat reporté	b	1 870 395,06
Résultat 2025	c = a-b	698,82
Excédent reporté (au 002)	d	6 048,91
Résultat cumulé de fonctionnement	e=c+d	6 747,73
Section d'investissement		
Recettes 2025 hors résultat reporté	m	1 723 547,38
Dépenses 2025 hors résultat reporté	n	3 663 786,16
Résultat 2025	o = m-n	-1 940 238,78
Excédent reporté (au 001)	p	1 998 080,23
Résultat cumulé d'investissement	q=o+p	57 841,45
Besoin de financement de la section d'Investissement		
Recettes : Reste à Réaliser	f	40 251,10
Dépenses : Reste à Réaliser	g	223 356,40
Résultat des Restes à Réaliser	h=f-g	-183 105,30
Besoin de financement	i=h+q	- 125 263,85

Affectation du résultat 2025

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exécution du budget 2025 sur le budget 2026 comme suit :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	57 841.45 €
Report à l'investissement au 1068	Report d'investissement	6 747.73 €

Elaboration du budget vert

Le SDEC ÉNERGIE, ayant déjà défini une méthodologie pour produire l'annexe « budget vert » pour le budget principal, propose d'utiliser la même méthode pour le budget annexe « EnR ».

Pour le SDEC ÉNERGIE, le classement des dépenses d'investissement selon leurs impacts sur la transition écologie présentent les résultats suivants pour l'exercice comptable 2025 :

Axes	Nature des dépenses	Montant cumulé	Résultats obtenus
1	Atténuation du changement climatique	3 399 172.20 €	100% des dépenses aux effets favorables
6	Préservation de la biodiversité et protections des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		100% des dépenses aux effets neutres

Le Bureau Syndical valide ces propositions de CFU 2025, d'affectation du résultat 2025 et de budget primitif 2026 qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 12 février prochain.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE »

Le SDEC ÉNERGIE a créé une provision pour gros entretien afin d'assurer le remplacement des pièces électroniques des bornes installées, par délibérations du Comité Syndical des 6 février 2020, 30 mars 2023, 28 mars 2024 et 27 mars 2025.

Le syndicat propose d'actualiser la provision pour gros entretien pour s'adapter à l'évolution du parc d'IRVE au 31 décembre 2025, comme suit :

Objet de la provision pour gros entretien	Volume	Montant total	Durée	Montant annuel de la provision
Remplacement des composants électroniques	Toutes les bornes en service	100 000 €	10 ans	10 000.00 €

Depuis 2023 et par délibération du Comité Syndical, des provisions pour gros entretien ont déjà été prévues.

Années de provisions	Objet de provisions	Montant
2023	Remplacement de pièces et composants des IRVE (cartes électroniques, antennes ...)	16 000 €
2024		16 650 €
2025		22 500 €
TOTAL		55 150 €

Le Bureau Syndical valide cette proposition de provisions pour gros entretien qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical, le 12 février prochain.

AUTORISATION DE FONGIBILITE DES CREDITS

Pour rappel, le budget annexe « Mobilité durable » est régi par la nomenclature budgétaire et comptable M4, dont la mise à jour au 1^{er} janvier 2026 autorise la fongibilité des crédits entre chapitres.

Cette nomenclature permet aux collectivités territoriales de bénéficier de nouvelles mesures d'assouplissement sur le plan budgétaire, notamment en matière de fongibilité des crédits. En effet, les assemblées délibérantes peuvent désormais déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, par délibération lors du vote du budget primitif.

Pour faciliter la gestion quotidienne des écritures comptables sans pour autant dénaturer la structuration du budget primitif voté par les élus, il convient d'activer ce dispositif de fongibilité des crédits en autorisant la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite du plafond autorisé, à savoir 7.5% des dépenses réelles ce chaque section.

Sont exclus de ce dispositif de fongibilité des crédits, le chapitre du personnel (012), les chapitres de prévision (021 / 023), les chapitres de résultats reportés (001 / 002) et les chapitres d'ordre (040 / 041 / 042)

Cette décision sera intégrée dans la délibération portant sur le vote du budget primitif.

Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 12 février prochain.

GESTION PLURIANNUELLE – AUTORISATION PROGRAMMES/CREDITS PAIEMENT (AP/CP)

Le SDEC ÉNERGIE s'est doté d'outils de pilotage et de planification des investissements, encouragé par l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57.

Le dispositif budgétaire des AP/CP a pour objectif :

- De permettre de ne pas faire supporter au budget d'un seul exercice l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice ;
- D'afficher une vision politique à moyen terme en déterminant les priorités d'investissement et en contribuant à la prospective budgétaire ;
- De renforcer la fiabilité et la qualité comptable du syndicat.

Le syndicat a mis en place 4 programmes pluriannuels, pour une période de 4 ans, 2023-2026, par délibération du Comité Syndical du 29 juin 2023 :

- a) Programme de travaux sur les réseaux publics d'électricité dans le cadre du contrat de concession 2018-2048 ; dit programme pluriannuel d'investissement (PPI)
- b) Programme de travaux d'effacement des réseaux – partie électrique (Hors PPI 2023/2026) ;
- c) Programme de déploiement d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques ;
- d) Programme d'efficacité énergétique.

Pour rappel, les montants des 4 AP/CP ont été ajustés pour l'exercice 2025 et ont fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical en date du 27 mars 2025.

En complément de ces 4 programmation pluriannuelle, le SDEC ÉNERGIE a lancé un programme spécifique pour le renouvellement de luminaires dit « 100% LED » qui a fait l'objet d'une AE/CP validé par le Comité Syndical du 27 mars 2025.

L'état de consommation des crédits des AP/CP sur les exercices 2023-2025 et les prévisions des besoins de crédits 2026 nécessitent des redéploiements de crédits à l'intérieur des AP/CP mais aussi entre AP/CP.

Intitulé de la AP/CP	Montant en euros			
	AP à l'ouverture des crédits	Proposition AP	Montants mandatés 2023 -2025	CP 2026
Programme de travaux sur les réseaux publics d'électricité dans le cadre du contrat de concession 2018-2048 (PPI)	31 000 000.00	26 000 000.00	16 516 342.67	9 483 657.33
Programme de travaux d'effacement des réseaux – partie électrique (Hors PPI 2023/2026)	36 000 000.00	41 000 000.00	29 959 939.95	11 040 060.05
Programme de déploiement d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques	6 000 000.00	7 600 000.00	5 251 150.07	2 348 849.93
Programme d'efficacité énergétique	21 200 000.00	21 200 000.00	8 906 571.83	12 293 428.17
TOTAL	94 200 000.00	95 800 000. 00	60 634 004.52	35 165 995.48

Lors du lancement du programme spécifique « 100% LED » en 2025, son objet initial a été pensé comme un simple renouvellement des luminaires en place. En fait, ce programme 100% Led est un programme de modernisation de l'éclairage qui passe par un changement de technologie et une adaptation du matériel. Dès lors, il convient de considérer cette action comme un investissement et non comme un simple acte d'exploitation (dépense de fonctionnement) Il est donc proposé de créer un nouvel AP/CP pour le déploiement du programme 100 Led au lieu et place de l'AE/CP existant.

Intitulé de la AP/CP	Montant en euros					
	AP à l'ouverture des crédits	Proposition AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Programme 100% LED	4 500 000	3 500 000.00	0.00	1 500 000.00	1 000 000.00	1 000 000.00

Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 12 février prochain.

DEMANDES DE FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Madame la Présidente propose de soumettre au Comité Syndical du 12 février prochain la validation de 25 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 18 décembre 2025 par 19 communes, pour les montants suivants :

- Montant total des travaux : 1 343 580,63 € HT
- Montant de la participation communale : 550 341,57 €
 - Montant des fonds de concours : 545 914,26 €
 - Montant du solde de fonctionnement : 4 427,31 €

Le Bureau Syndical valide cette nouvelle liste qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 12 février 2026.

ACCISE SUR L'ELECTRICITE : COMMUNE DE FONTENAY LE MARMION

En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), le SDEC ÉNERGIE perçoit de plein droit l'accise sur l'électricité à la place de ses communes membres :

1. Lorsque les communes disposent d'une population totale recensée par l'INSEE au 1^{er} janvier de l'année est inférieure ou égale à 2 000 habitants,
2. Lorsque le Syndicat percevait cette taxe au lieu et place de la commune au 31 décembre 2010 et ce quel que soit leur niveau de population (principe de cristallisation),
3. Pour les autres communes, la perception de l'accise sur l'électricité par le SDEC ÉNERGIE peut être décidée par délibérations concordantes de la commune et du Syndicat

Par arrêté du 15 décembre 2025 Monsieur le préfet a fixé à la part communale de l'accise sur l'électricité pour l'année 2025. Cet arrêté porte sur un périmètre de perception de la part communale de l'accise sur l'électricité revenant au SDEC Énergie restreint au motif que certaines communes ont désormais une population de plus de 2 000 habitants.

Plus précisément, Monsieur le préfet du Calvados a retiré du périmètre de perception du SDEC Énergie les communes de Fontenay-le-Marmion, Frénouville et Ranville, communes pour lesquelles le syndicat percevait la taxe au 31 décembre 2010, au motif que les syndicats du SDEC ENERGIE et du SIGAZ ayant fusionné en 2014, le SDEC ENERGIE ne peut plus bénéficier de cette disposition.

Le Syndicat a formé un recours gracieux à l'encontre de cette décision, en l'absence de réponse au 23 février 2026 naitra une décision de rejet implicite de la réclamation du Syndicat qui ouvrira un délai de recours de deux mois.

Dans l'attente d'une décision suite à cette réclamation et afin de sécuriser les finances du syndicat, ces communes ont été contactées afin de savoir si sur la base de délibération concordantes la perception de l'accise sur l'électricité par le SDEC ÉNERGIE pouvait être décidée.

La commune de Fontenay le Marmion a délibéré le 12 décembre dernier pour que le SDEC ÉNERGIE puisse percevoir directement l'accise sur le territoire communal et en conserver la totalité.

Le Comité Syndical sera invité à se prononcer de manière concordante pour que :

- la commune de Fontenay le Marmion puisse, à compter du 1^{er} janvier 2026, relever de la catégorie des communes dites C et bénéficier du régime d'aides financières correspondant,
- que le SDEC ÉNERGIE puisse percevoir et conserver la totalité du produit de l'accise sur l'électricité de la commune de Fontenay le Marmion.

Le Bureau Syndical valide ces modalités de gestion de l'accise sur l'électricité de la commune de Fontenay le Marmion qu'il décide de soumettre au vote du Comité Syndical du 12 février 2026.

TRAVAUX DE L'ENSEMBLE DES COMMISSIONS

CONTRIBUTIONS ET AIDES FINANCIERES 2026

AIDES FINANCIERES :

Les modalités d'aides pour l'année 2026 sont conformes aux orientations budgétaires actées par délibération du Comité Syndical le 18 décembre dernier. Elles sont établies, à la fois dans le cadre du projet stratégique du syndicat, des conclusions du Débat d'Orientations Budgétaires et de la mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Investissement.

Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services, présente les évolutions proposées qui s'inscrivent globalement dans la continuité des contributions et aides financières votées pour 2025 avec quelques adaptations portant notamment sur :

- **Transition énergétique :**
 - ✓ La réécriture des différents niveaux de conseil en énergie partagé (CEP) avec un nouveau niveau d'accompagnement (appui au passage à l'acte) sous forme de conseils et ouvert à toutes les collectivités et un accompagnement sous forme de mandat de maîtrise d'ouvrage pour réaliser les travaux de rénovation énergétique des bâtiments (réservé aux communes de catégorie C)
- **Production d'énergies renouvelables :**
 - ✓ La réalisation de notes d'opportunité sur la production photovoltaïque, en vue de mettre en place une boucle d'autoconsommation collective à partir d'une centrale photovoltaïque ;
 - ✓ La mise en place d'un service de Personne morale organisatrice (PMO) pour la gestion des boucles locales d'autoconsommation collective (ACC) ;


- ✓ Le portage de projet pour la réalisation d'installation de production d'électricité photovoltaïque en toiture sans transfert de compétence ;
 - ✓ L'augmentation de + 2% des forfaits de maintenance et d'exploitation.
- **Electricité :**
- ✓ Le syndicat n'ayant plus aucune demande depuis plusieurs années ; suppression de l'aide financière au diagnostic des réseaux publics d'électricité à l'échelle du territoire communal ou intercommunal dans le cadre de densification de l'habitat et/ou de l'adaptation des ouvrages électriques (consommation et/ou injection).
- **Gaz :** sans changement
- **Eclairage public :**
- ✓ Augmentation du plafond de l'aide globale (20 000 € et non plus 15 000 €) pour les projets d'installation de panneaux à messages variable ou de vidéo protection.
 - ✓ Suppression de l'accompagnement financier pour le renouvellement de l'éclairage intérieur des bâtiments sportifs
 - ✓ Evolution de 2 % des forfaits de maintenance des installations.
 - ✓ Fin du forfait annuel basé sur le type de lampe (dispositif transitoire pour 5 ans qui arrive à son terme)
- **Signalisation lumineuse :**
- ✓ Evolution de 2 % des forfaits de maintenance des installations.
- **Système d'information géographique :** sans changement.
- **Mobilité durable :**
- ✓ Suppression du dispositif d'aide à la fourniture et à la pose d'une station hydrogène.

Le Bureau Syndical valide ces propositions qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 12 février 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

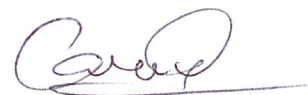
Sans aucune observation, Madame la Présidente lève la séance à 11h40.

Le Secrétaire de séance,



Cédric POISSON

La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE